

RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous placez dans notre établissement. Je vous invite à consulter le site de notre collège **amjavouheysenlis.com**, vous pourrez découvrir le projet éducatif, pastoral et pédagogique ainsi que les diverses propositions de notre établissement, les informations concernant les frais de scolarité, de la demi-pension et le règlement des élèves.

Vous trouverez ci-joint un dossier comprenant :

- 1. Un formulaire de demande d'inscription
- 2. Une feuille de renseignements religieux

Ces deux documents doivent nous être retournés rapidement, correctement et lisiblement remplis (noms propres en majuscules d'imprimerie), datés, signés, accompagnés d'une lettre de motivation des parents et de la photocopie des relevés de notes des deux dernières années et de l'année en cours. En fin d'année scolaire, il faudra également fournir l'avis de passage dans la classe demandée et le certificat de radiation ou l'exeat pour les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Elisabeth ROUYER Chef d'établissement du collège

IMPORTANT: Toute inscription ne sera définitive qu'après décision du chef d'établissement à l'issue d'un entretien avec l'enfant et sa famille.

Ce rendez-vous vous sera fixé par le secrétariat par téléphone <u>dans la limite</u> <u>des places disponibles</u>. Etant donné le nombre très important de demandes, certains dossiers seront placés sur liste d'attente et seront étudiés au fur et à mesure des places disponibles. Les rendez-vous s'étaleront du mois de septembre 2023 à février 2024 pour les 6èmes et de décembre 2023 à juillet 2024 pour les autres classes.

"Tout homme a droit au respect et à une formation humaine et spirituelle"

Anne-Marie Javouhey

Collège Anne-Marie Javouhey 6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 60304 Senlis cedex

Tél 03 44 53 11 66 Fax 03 44 53 34 29 direction@amjavouheysenlis.com www.amjavouheysenlis.com



RENTIRÉE SCOLAIRE 2024 / 2025 DEMANDE D'INSCRIPTION

CLASSE DEMANDÉE: 6ème **ULIS**

NOM:		Prénoms : (souligner le pré		
Date de nai	issance:	Lieu:	nom usuery	Département :
Nationalité	:		Sexe : Masculin	Féminin (*)
Langue viv	vante 1 : ANGLAIS	BILANGUE ANGLAI	S / ALLEMAND (*) Pla	ices limitées
		BILANGUE ANGLAI	S / ESPAGNOL (*) Plac	ees limitées
ÉTABLIS	SEMENT FRÉQUENT	É EN 2023/2024		
Nom de l'é	cole:		Commune:	
Adresse:				Code postal :
Classe:	Classe	redoublée : OUI NO	N (*) Si o	oui, laquelle :
ragága	ET SŒURS - Nombre :			
TREKESI	Prénom:	Date de naissance :	Classe actuelle:	Établissement :
1				
2-				
3				
4				
PARENTS				
PÈRE:	NOM /Prénom :			
	Profession :			
	Adresse :			
	Code postal :	Commune:		
	Tél. domicile :	Tél. prof	Tessionnel:	
	Tél. portable :	e-mail :		
MÈRE:	NOM /Prénom :			
	- 0 1			
	Adresse :			
	Code postal :	Commune		
	Tél. domicile :	Tél. pro	ofessionnel:	
	Tél. portable :	e-mail:		
Situation f	amiliale :			
	. /			
En cas de d	livorce, produire le justifi	catif de la garde de l'enfant.	Garde alternée	☐ Garde par le père ☐ Garde par la mère
te et signat	ure des parents :	Père :	Mèr	'e:
	•			m'arrett

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PASTORALE

NOM:	énom de l'enfant :	de l'enfant :		
Date de naissance de l'enfant :	C1	asse 2024/2025 :		
Adresse:				
Code postal:	Commune :			
	IMPORTANT			
Le projet éducatif du Collège Ann obligatoire de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} . Co d'une heure hebdomadaire en 6 ^{ème} Je soussigné(e)	ne-Marie Javouhey inclut et enseignement fait partie -5 ^{ème} -4 ^{ème} et une heure tou m, prénom)	e de l'emploi du temps s les quinze jours en 3è	de l'élève à raisone.	
participe aux temps de l'enseignement de culture chrétienne et aux célébrations. Date et signature des parents Date et signature de l'enfant			de l'enfant	
cheminer dans la foi chrétienne communion) ou qui préparent la pro Inscription en catéchèse : Si OUI, merci de compléter les in	ofession de foi, doivent s'i			
Votre enfant souhaite se préparer :			NON (1) NON (1) NON (1)	
Votre enfant est-il baptisé ? Si oui, date et lieu du baptême : Merci de joindre un certificat de ba		OUI	NON (1)	
Votre enfant a-t-il fait sa première of Si oui, date :	OUI	NON (1)		
Nombre d'années de catéchèse (y co	ompris dans l'enseignemen	nt catholique)		
De quelle paroisse dépendez-vous	?			
Votre enfant appartient-il à un mou	vement? lequel?			
Souhaitez-vous accompagner des je	eunes en groupe de catéchè	èse : OUI	NON (1)	
Pour tous renseignements, yous por	uvez contacter une respons	sable de la pastorale au	03 44 53 11 66	

NE PAS REMPLIR

ANNÉE 2023/2024

DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- Les familles se situant dans les catégories A à F inclus doivent, impérativement, fournir :
 - l'avis d'imposition 2022
- <u>le relevé d'attestation de paiement des allocations familiales 2022 de JANVIER à DECEMBRE pour les familles de deux enfants et plus.</u>
 - A défaut des ces pièces justificatives, le tarif le plus élevé sera appliqué (catégorie G)
- Les familles se situant en catégorie G, soit un montant minimum de 424 € par trimestre, n'ont pas à effectuer le calcul ci-dessous et à fournir de justificatif.

Revenu annuel re	éel /	
	Total salaires et assimilés 2021 (cf. votre avis d'imposition 2022) avant déduction des 20 % ou 10 %	
	Les prestations CAF ou de salaire unique, la pension alimentaire éventuelle, rentes	
Van understanden sla	Total 1	
Vos points de ch	arge /	
	2 points pour les parents (même s'il n'y en a qu'un au foyer)	b.
	1 point par enfant à charge	
	½ point par enfant à partir du 2 ^{ème} scolarisé dans l'Enseignement Catholique	
	Composition de la fratrie à renseigner sur tableau Annexe 1 ci-dessous	<u>.</u>
	Total 2	
Total 1 / Total 2	Revenus / points	
	Catégorie calculée suivant tableau Annexe 2 ci-dessous	

POUR INFORMATIONS

NE PAS REMPLIR

ANNEXE 1: COMPOSITION DE LA FRATRIE A LA RENTREE 2023/2024

Tableau à compléter obligatoirement

NOM	Prénom	Né(e) le	le Etablissement fréquenté Public / Catholiqu	
		/		

ANNEXE 2

Votre contribution est déterminée par application de la grille suivante :

				/
Catégorie	Quotient familial	Versem	ent trimestriel	Versement annuel
		/	/	
A	Jusqu'à 4.978 Euros		77.00 Euros	231.00 Euros
В	4.978 Euros à 6.814 Euros		146.00 Euros	438.00 Euros
С	6.814 Euros à 8.140 Euros		222.00 Euros	666.00 Euros
D	8.140 Euros à 10.170 Euros		297.00 Euros	891.00 Euros
E	10.170 Euros à 12.306 Euros		371.00 Eurøs	1 113.00 Euros
F	12.306 Euros à 18.466 Euros		423.00 Euros	1 269.00 Euros
G	/		/	votre montant de scolarité imestre ou 1 272 € par an)

POUR INFORMATIONS



POUR INFORMATIONS

Association de Gestion du Collège Privé Anne-Marie Javouhey

6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex

Tél: 03 44 53 11 66 - Fax: 03 44 53 34 29

www.amjavouheysenlis.com Siret: 780 577 680 00033

III - DEMI-PENSION

La demi-pension ne bénéficie d'aucune participation de l'Etat ou des collectivités locales. Elle est donc totalement couverte par les familles ; les prix indiqués couvrent toutes les dépenses : les frais fixes de la société de restauration, les consommations alimentaires, la surveillance, les nombreuses animations et l'amortissement du matériel.

COÛT

REPAS ISOLE (ticket) : 7.50 €

Annuel: 945 €

Trimestriel: suivre la grille

	/			
ATTENTION		<u>1er trimestre</u>	2ème trimestre	3ème trimestre
Trimestres comptables	ANNUEL	01/09 au 31/12/2023	01/0 <mark>1</mark> au 31/0 <mark>8/2024</mark>	01/04 au 28/06/2024
1. Semaine normale :			Value of the Control	
- 4 jours	945 €	385€	/280€	280€
2. Semaine réduite (1 à/3 j) :			TO THE REAL PROPERTY.	
- 3 jours	707€	287 €	/ 210€	210 €
- 2 jours	476 €	196 €	/ 140 €	140 €
- 1 jour	231€	98€ /	70€	63 €

ATTENTION : changement de régime

L'établissement, pour raison exceptionnelle et sur demande écrite des familles, pourra accorder un changement de régime qui ne prendra effet qu'à la fin des trimestres comptables. Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre.

- Les élèves peuvent apporter leur panier-repas uniquement sur prescription médicale. Une participation aux frais de surveillance, nettoyage... sera facturée aux familles. Le montant est fixé à 3 € par jour.
- Toute inscription au self implique obligatoirement l'utilisation d'une carte magnétique. Pour les nouveaux, les frais de création de la carte seront facturés 7 euros. En cas de perte ou de détérioration, une somme de 7 euros sera demandée pour son renouvellement.
- Les repas payés non pris seront remboursés uniquement en cas d'absence pour raison de santé (deux semaines minimum) justifiée par un certificat médical, ou en cas de départ de l'élève.
- Les jours fériés sont décomptés du forfait annuel.